

CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE

N° LNE-13243 rév. 0 du 03 juin 2008

- Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application** : Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, arrêté du 31 décembre 2001 et de l'arrêté du 30 décembre 1991 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique totalisateurs discontinus.
Le présent certificat correspond à une demande de renouvellement d'examen de type d'effet national sans modification de la conception.
- Délivré à** : PESAGE LORRAIN CONTINU ET DISCONTINU - 86 rue Jean Burger - FRA - 57070 - SAINT JULIEN LES METZ
- Fabricant** : PESAGE LORRAIN CONTINU ET DISCONTINU - 86 rue Jean Burger - FRA - 57070 - SAINT JULIEN LES METZ
- Concernant** : Le renouvellement de la décision d'approbation de modèle n°98.00.661.002.1 du 8 avril 1998 délivrée à PLCD pour un n instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu type BASIA 3 BC
- Caractéristiques** : Classes d'exactitude : 0,2 ; 0,5 ; 1 et 2
Domaine de températures : - 10 °C, + 40 °C
Les autres caractéristiques figurent dans la décision citée au paragraphe "Objet" de l'annexe.
- Valable jusqu'au** : 30 octobre 2016

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 1 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DDC/22/H060682-D2

Etabli le 03 juin 2008

Pour le Directeur Général



Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et
Certification

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Objet

Le présent certificat renouvelle la décision n°98.00.661.002.1 du 8 avril 1998 (1) relative à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique totalisateur discontinu type BASIA 3 BC.

Inscriptions réglementaires

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles définies dans la décision n°98.00.661.002.1 (1) à l'exception du numéro et de la date remplacés par le numéro du présent certificat.

Conditions particulières de vérification

Les conditions particulières de vérification définies dans la décision n°98.00.661.002.1 (1) sont remplacées par les dispositions qui suivent.

La vérification primitive tient également lieu de première vérification périodique.

La vérification primitive peut être réalisée soit en deux phases (la première dans les ateliers du fabricant et la seconde sur le lieu d'installation), soit en une phase (sur le lieu d'installation).

Il appartient au fabricant d'apporter la preuve de la compatibilité des modules et de fournir les certificats d'essais des capteurs équipant l'instrument.

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, les totalisateurs discontinus type BASIA 3 BC non utilisés pour une des opérations citées à son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique

(1) revue de métrologie, n°9-1998 page 435

		Observations
Date du rapport	3 juin 2008	
Demandeur	PLCD	
Date de la demande de renouvellement	17 mars 2008	
N ° et date d'échéance du (ou des) certificat(s) à renouveler	Décision n°98.00.661.002.1 08 avril 2008	
Echéances de validité des certificat(s) des modules, dans le cas d'un instrument constitué de modules approuvés séparément	-	Non applicable
Attestation sur l'honneur du demandeur	Présence : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Dans la lettre de demande
Récapitulatif du nombre d'instruments fabriqués et synthèse des réclamations ou anomalies détectées dans le cadre des instruments fabriqués	Présence : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Autorisation des fabricants de sous-ensembles (si applicable)	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Non applicable
Limite de validité du renouvellement proposée	30 octobre 2016	

Conclusion

A la date du 3 juin 2008, l'évaluation des éléments fournis par le demandeur permet de renouveler le(les) Certificat(s) cités ci-dessus.

Le chargé d'affaire responsable de
l'évaluation



Le superviseur

